

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 novembre 2021

CP2021_11_26
id. 5916

Le 19 novembre 2021, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, M. DESCAZEAX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme NEGRE, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. BESIERS (pouvoir à M. BERTELLI), M. CROS (pouvoir à Mme NEGRE), M. DEPRINCE (pouvoir à M. WEILL), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. DESCAZEAX), Mme SARDEING (pouvoir à M. WEILL), Mme SINOPOLI (pouvoir à Mme BOURDONCLE)

Sont absents :

M. BEQ

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

INTERVENTION DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE

D'URBANISME
ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DES 12 COMMUNES DE L'EX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERROIR DE GRISOLLES
ET VILLEBRUMIER (CCTGV)

Monsieur le Président soumet aux membres de la commission permanente, pour avis, le 2^{ème} projet arrêté de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal des 12 communes de l'ex communauté de communes du terroir de Grisolles et Villebrumier (ex-CCTGV), prescrit en 2015, arrêté en février 2019, puis modifié en novembre 2019, et pour lequel il est nécessaire de terminer la procédure.

Le périmètre du plan local d'urbanisme intercommunal de l'ex-CCTGV comprend les 12 communes suivantes : Bessens, Campsas, Canals, Dieupentale, Fabas, Grisolles, Labastide-Saint-Pierre, Nohic, Orgueil, Pompignan, Varennes et Villebrumier.

Pour mémoire, depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes du terroir de Grisolles et Villebrumier n'existe plus. Il en est de même pour les communautés de communes pays de Garonne et Gascogne et celle de Garonne et Canal. Ces 3 établissements publics de coopération intercommunale ont fusionné pour former une nouvelle intercommunalité : la communauté de communes grand Sud Tarn-et-Garonne , qui comprend aujourd'hui 25 communes.

Pour information, les communes de Reyniès, Escatalens et Lacourt-Saint-Pierre ont rejoint la communauté d'agglomération du Grand Montauban.

Le projet de plan local d'urbanisme intercommunal n'appelle pas d'observation particulière au regard des règles de construction en bordure des routes départementales.

Toutefois, le Département souhaite une préparation concertée et participative sur l'accessibilité au réseau routier départemental pour toute implantation à vocation industrielle, artisanale ou commerciale, d'habitat densifié (lotissements), et d'aménagement paysager.

Les conseillers départementaux des cantons de Montech, Tarn-Tescou-Quercy Vert et Verdun-Sur-Garonne, agissant pour le compte du Département, n'ont pas eu d'observation particulière sur ce dossier.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Se prononce favorablement sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal des 12 communes de l'ex communauté de communes du terroir de Grisolles-Villebrumier composée des communes Bessens, Campsas, Canals, Dieupentale, Fabas, Grisolles, Labastide-Saint-Pierre, Nohic, Orgueil, Pompignan, Varennes et Villebrumier.

Adopté à l'unanimité.

Mme Nègre ne prend pas part au vote.

Le Président,

Michel WEILL